

Atlantico, 12 mai

Déni de réalité : Retraites et dette publique : les (gros) petits arrangements de la Cour des comptes avec la vérité des chiffres, avec Jean-Pascal Beaufret

La France vieillit, sa dette augmente vite et pourtant la Cour des comptes continue d'affirmer que nos retraites, le quart de nos dépenses publiques, plus élevées que dans les pays comparables, non seulement ne créent pas de déficit, mais sont en excédent.

La Cour des comptes refuse de détailler les éléments qu'elle connaît et qui impactent le déficit public au titre des retraites



Full text:

Un miracle ? Non, une illusion, nourrie par une présentation des comptes publics, désuète et trompeuse, s'appuyant sur une « convention », une supposition que l'Etat pourrait substituer aux subventions d'équilibre pour les régimes déficitaires, des cotisations ou des impôts, ce qu'il ne fait pas.

Depuis deux ans, les lacunes de ces compte rendus des retraites ont été démontrées par mes nombreux articles, publiés dans la revue Commentaire, dans un cahier récent Fondapol ou, par exemple, sur le site d'Atlantico. Ces analyses, chiffres officiels à l'appui, n'ont pas été sérieusement contredites.

Un miracle ? Non, une illusion, nourrie par une présentation des comptes publics, désuète et trompeuse, s'appuyant sur une « convention », une supposition que l'Etat pourrait substituer aux subventions d'équilibre pour les régimes déficitaires, des cotisations ou des impôts, ce qu'il ne fait pas.

Depuis deux ans, les lacunes de ces compte rendus des retraites ont été démontrées par mes nombreux articles, publiés dans la revue Commentaire, dans un cahier récent Fondapol ou, par exemple, sur le site d'Atlantico. Ces analyses, chiffres officiels à l'appui, n'ont pas été sérieusement contredites.

Résumons : acte 1, lors de sa déclaration de politique générale, le 14 janvier 2025, François Bayrou détaille le financement des retraites et estime qu'il manque 55 Md€ par an, financés indirectement par la dette publique. Il dit même que les retraites ont concouru à 50 % des plus de 1000 Md€ de dettes supplémentaires accumulées par notre pays ces 10 dernières années. Il demande à la Cour des comptes, une mission flash de quelques semaines, sur le financement du système de retraites. Ce rapport doit informer les partenaires sociaux, ceux qui acceptent de siéger dans un « conclave », qui fournira des propositions en juin.

Acte 2, le 20 février 2025, la Cour des comptes rend son rapport sur la situation actuelle et les perspectives des retraites d'ici 2035 et 2045. Elle mentionne un excédent de 8 Md€ en 2023 sans commenter l'impact sur les déficits publics de ce qu'elle appelle, de manière floue, les autres « financements d'un niveau élevé et diversifié » (1/3 des ressources), au-delà des cotisations (2/3 des ressources).

Il s'agit en fait des impôts transférés aux régimes de retraites (53 Md€) ou des multiples subventions d'équilibrage (78 Md€) du système par des institutions publiques (131 Md€ de ressources publiques au total en 2023 qui ne financent pas d'autres priorités, éducation, transition, défense..).

En particulier, elle estime impossible d'évaluer les subventions que requiert le régime de retraites des fonctionnaires de l'Etat (60 Md€ de dépenses) car ce régime ne serait pas comparable à celui des salariés privés. Excuse peu pertinente, car de multiples études ont déjà comparé les deux types de régimes.

Ce rapport, déclaré par ses auteurs « indiscutable et indiscuté » n'a pourtant été soumis à aucune discussion ou contradiction et notamment pas rapproché d'une note transmise, pourtant dès le 14 février, dans un document publié par Fondapol, contribution aux travaux de la Cour des comptes.

Acte 3, la note Fondapol détaille les 78 Md€ de dotations en 2023 et 83 Md€ en 2024, couvrant le besoin de financement des retraites à hauteur de 20% des dépenses, après financement par cotisations et impôts affectés,

sur-cotisations au taux de 98 % des fonctionnaires de l'Etat contre 28% pour les salariés privés, au taux de 85 % pour les opérateurs de l'Etat (universités, centres de recherche,..etc, employant aussi 200.000 fonctionnaires), au taux de 43% pour les collectivités locales et les hôpitaux publics, représentant une charge budgétaire totale pour toutes ces administrations de quelque 49 Md€ , dont 41 Md€ pour l'Etat et ses opérateurs en 2023 subventions de l'Etat aux régimes spéciaux et au régime général de 12 Md€, subventions des autres branches de la protection sociale (famille, maladie, chômage) au régime de retraite des salariés de 16 Md€, sans lesquelles la Sécurité sociale aurait été équilibrée en 2023 et l'Unedic aurait pu réduire sa dette de 4 Md€.

Toutes ces dépenses impactent le déficit global des administrations publiques, au titre des retraites qu'elles financent. La contribution des retraites a donc été de 70 Md€ soit environ 50 % du déficit global de 154 Md€ de l'année 2023.

Malgré l'importance des montants, on ne le voit pas dans les lois de financement soumises au Parlement, car la présentation des comptes de l'Etat et des comptes sociaux n'est pas consolidée. Le besoin de financement des retraites n'est pas retracé dans les comptes des retraites, artificiellement équilibré, mais dans les comptes de l'Etat, du reste de la Sécurité sociale ou des collectivités locales (voir article Atlantico du 15 avril 2025).

La fable du "grand-père prodigue" illustre la situation : un grand père dépense bien au-delà de ses revenus. Au début, ses petits-enfants compréhensifs lui donnent l'argent qui comble la différence. Mais bientôt, à l'étroit financièrement et avec beaucoup d'autres priorités (enfants, logement..), ils sont obligés d'emprunter. Inquiets, ils demandent alors à un comptable d'expliquer la situation. Celui-ci déclare que la situation du grand -père est équilibrée puisque des fonds suffisants arrivent sur son compte bancaire. Le comptable ne s'est pas donné le mal de faire un compte global avec ceux des petits enfants. La dépense est chez le grand-père, la dette est chez les petits enfants. Parce qu'il n'en est pas conscient, il est difficile de raisonner le grand-père.

Acte 4, lors de ses auditions par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du 4 mars et du 6 mai au sujet de la situation financière des retraites, Pierre Moscovici, premier Président de la Cour des comptes, a répondu aux parlementaires et notamment aux questions de Stéphane Vojetta, député des français de l'étranger, groupe Ensemble pour la République, « qui peut croire que 120 milliards [impôts et subventions , 131 Md€ en réalité] qui sortent des poches de l'Etat et donc du contribuable n'ont d'impact ni sur notre déficit ni sur notre dette publique ? ». Il a ajouté qu'une frange croissante des parlementaires n'accepte désormais plus de garder la tête dans le sable comme le permettraient pourtant les conventions comptables actuelles.

La réponse de Pierre Moscovici selon laquelle ce n'est pas sur cette base là qu'il faut réfléchir et que, in fine, tout cela c'est de la dette et n'apporte pas de réponse politique à la situation, renonce donc à retracer un compte complet des retraites avec leur besoin de financement spécifique.

Ultérieurement, sur les réseaux sociaux, le premier Président dénonce une croisade obsessionnelle et égocentrée par laquelle il commence à être sérieusement lassé.

Restons modeste, c'est juste un cri d'alerte répété et un devoir de vérité. Loin de toute polémique personnalisée, la proposition faite au premier Président, est donc d'examiner

chacun des éléments de financement des retraites et leur impact sur les déficits publics dans une réunion avec les rapporteurs, spécialistes de la Cour des comptes, cette contradiction n'ayant pas eu lieu. A cette réunion à caractère technique, se joindraient les parlementaires intéressés qui souhaitent obtenir des clarifications.

Dans son discours du 15 avril, trois mois après son investiture, François Bayrou a choisi le slogan « la vérité permet d'agir ». En dépit de ce volontarisme, une nouvelle fois, ce n'est toujours pas le cas, en matière de retraites. Le système actuel ne produit ni vérité, ni responsabilité. Il produit de la dette. Et de l'aveuglement.

Il existe pourtant des solutions, la transparence serait facile à instaurer et un dialogue sur le moyen terme permettrait d'agir sur les paramètres de la dépense de retraites.

Propos recueillis par Kimberley Bort